

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 5

Artikel: Le cantonnement de la forêt dans les pâturages boisés [fin]
Autor: Biolley, H. E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mière page de ce cahier. Cet arbre se trouve en dessous du hameau des Plaines, près des Planchettes, dans le district de La Chaux-de-Fonds, à une altitude de 830 m, sur une pente exposée au Nord. Il est situé sur un pâturage presque complètement déboisé de longue date. L'état isolé paraît lui avoir convenu, car il est en pleine prospérité. Ses dimensions sont les suivantes : La hauteur totale est de 9 m, le diamètre à hauteur d'homme 38 à 43 cm. Le tronc, proprement dit, atteint une longueur de 3 mètres et mesure au milieu 40 centimètres de diamètre. A 3 mètres il se bifurque en deux fortes branches ascendantes, qui forment ensemble une belle couronne arrondie, touffue et vivace.

Cet exemplaire de genévrier mérite bien le nom d'un arbre. A le voir si vert et si prospère on peut lui prédire encore de longues années d'existence. Nous les lui souhaitons. *Pillichody.*



Le cantonnement de la forêt dans les pâturages boisés.

(Fin.)

3. *La régénération naturelle.* Je me figure que, embarrassé et hésitant devant l'éclaircie à faire dans la plantation en plaine, on sera encore plus embarrassé et hésitant dans la plantation en montagne, d'autant plus que la surveillance de cette opération sera difficile et qu'on ne saura que faire des produits. On arrivera au moment critique de la régénération ainsi que cela se voit déjà aujourd'hui, avec des peuplements à cimes étriquées, limées et rapées par le frottement, bien mal constituées pour la production de semences. On se heurtera aux difficultés si souvent signalées et auxquelles vient presque toujours buter la régénération naturelle des futaies uniformes dans les hautes régions. La forêt jardinée aurait plusieurs des avantages de l'ordre dispersé ; le malheur est qu'on ne la crée pas de toutes pièces.

L'arbre de pâturage, lui, est un merveilleux porte-graines ; il se couvre souvent de cônes à profusion, et ceux-ci se trouvent dans les meilleures conditions pour bien mûrir et pour répandre leurs innombrables graines. Il suffit d'une protection temporaire du boisé du pâturage, pour en assurer la reproduction. Mais il faut pour cela qu'il demeure soumis au régime forestier qui doit se

plier aux exigences de ce mode spécial de culture et aux exigences des intérêts en jeu, dans la mesure du possible : soustraire le boisé du pâturage à ce régime, sanctionner l'antagonisme entre forestier et agriculteur en donnant force de loi au cantonnement, ce sera livrer sans miséricorde la partie non soumise à la hâche ; on le regrettera sans aucun doute quand le mal sera fait. Au contraire, une fois la reproduction obtenue sur le pâturage boisé, on interviendra pour n'en conserver que ce qui sera nécessaire pour continuer le rôle protecteur que le boisé doit tenir à l'égard du sol et du climat, et qui suffit à légitimer sa soumission au régime forestier.

Et, pour ce qui concerne le 4^e point, la *situation faite à la propriété*, je dirai que, d'après les expériences faites ici, il y a tout lieu de croire que les propriétaires prendront plus facilement leur parti d'une collaboration bien peu gênante du service forestier instruit des besoins de l'agriculture, et décidé à en tenir compte, et qui leur laissera la jouissance de tout leur terrain, que d'un cantonnement qui créera des catégories dans leurs propriétés, obligera à une nouvelle cadastration coûteuse et gênante, et aura pour résultat de les désaffecter des surfaces cantonnées. Si, ainsi que l'a montré M. *Pillichody*, on aurait beaucoup de peine à procéder au triage dans la grande propriété, qu'en serait-il dans la petite ? Voici un territoire, celui de la Côte aux fées p. ex., où presque tous les sols boisés sont cadastrés comme pâturages. Ceux-ci sont morcelés en toutes petites fractions, bandes allongées n'ayant que 20, 15 et même 10 m de largeur, cependant entourées de murs, s. v. p. ; cantonner la forêt, ce serait rendre impossible la jouissance de la propriété comme pâture, accentuer les antagonismes, susciter une légion d'adversaires à la loi.

Si on voulait souligner d'autres points encore : les frais que les cultures, clôtures, délimitations, cadastration, entretien, surveillance, etc. entraîneraient ; les difficultés de l'organisation ; l'incertitude des succès des cultures forestières ; l'étendue de l'entreprise ; ses dangers ; on aurait encore beaucoup à dire. Ce n'est pas en un jour qu'on introduirait la culture soi-disant intensive des pâtures subordonnée au cantonnement des boisés, sur des surfaces qui comptent des milliers d'hectares ; l'agriculture n'est pas encore outillée pour ce prétendu progrès, tandis qu'on peut en réaliser de sérieux avec la cohabitation du bois et de la pâture.

Le cantonnement, c'est probable, ne pourrait être que progressif, et n'avancerait que dans la mesure de la constitution des forêts et des abris. Que d'expériences à faire, que de déboires à accepter, avant que le succès soit assuré. Mais il est fort à craindre que l'agriculteur qui vit, lui, au jour le jour, ne se résigne pas si facilement, et que, jetant le manche après la cognée, il ne fasse prendre vivement les devants au déboisement des pâturages.

Il y a un point que je ne puis cependant laisser passer sans m'y arrêter; il y a une considération à faire valoir encore en faveur du pâturage boisé, c'est celle du *pittoresque*.

Pour aimer l'aspect des pâturages boisés, il ne faut évidemment pas se placer au point de vue du marchand de bois. Mais les peintres, les poètes, et tout le public amateur de pittoresque, ont bien leurs droits, leurs avis peuvent avoir de temps en temps du bon. Qui donc voudrait savoir condamné à disparaître le type si majestueux et ornemental de nos épicéas de pâtures, aux gigantesques candélabres que la foudre allume parfois? Qui voudrait savoir perdu pour jamais le tableau des vertes pelouses aux bosquets capricieusement disposés, fermant des retraites intimes ou s'entr'ouvrant sur d'inattendues perspectives? Qui voudrait en leur lieu les monotones zébrures des rideaux-abris, ou les dures limites des forêts parquées, bien closes d'un mur à sec?

Il me reste quand même l'espoir que l'esprit de système outrancier s'arrêtera en si beau chemin.

Je crois que nous avons mieux à faire. Conservons le pâturage boisé comme un terrain d'entente entre l'agriculture et la sylviculture; allons-y pour y étudier et l'homme et la nature; allons-y pour faire œuvre de conciliation; allons-y pour enseigner et pour apprendre, et pour rester en contact avec ceux dont il faut espérer que nous gagnerons un jour la collaboration, et, qui sait? la reconnaissance.

H. E. Biolley.

